

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 26 juin 2023

Délibération n° 2023-1762

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Couzon-au-Mont-d'Or

Objet : Réalisation, par la Métropole de Lyon, d'ouvrages d'infiltration des eaux pluviales sur un parking communal - Rétrocession des ouvrages à la Commune - Approbation de la convention de rétrocession

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

Rapporteur : Monsieur Bruno Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Sonia Zdorovtsoff

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Blache (pouvoir à Mme Croizier), M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), Mme Charnay (pouvoir à M. Millet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), Mme Etienne (pouvoir à Mme Roch), M. Godinot (pouvoir à M. Badouard), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Vincendet (pouvoir à M. Smati), M. Vullierme (pouvoir à Mme Picot).

Conseil du 26 juin 2023**Délibération n° 2023-1762**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Couzon-au-Mont-d'Or

Objet : Réalisation, par la Métropole de Lyon, d'ouvrages d'infiltration des eaux pluviales sur un parking communal - Rétrocession des ouvrages à la Commune - Approbation de la convention de rétrocession

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juin 2023, exposant ce qui suit :

I - Contexte

La Commune de Couzon-au-Mont-d'Or est propriétaire d'un parking situé sur la parcelle cadastrée B 245, à l'angle de la rue Jean-Baptiste Anjolyv et de la rue Gabriel Péri.

La Métropole a réalisé des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la rue Jean-Baptiste Anjolyv. À cette occasion, la Métropole a créé 3 noues pour infiltrer les eaux pluviales dans la parcelle susmentionnée et ainsi déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement pour limiter la surcharge hydraulique.

II - Ouvrages rétrocédés

La Commune va désormais reprendre la gestion de ces ouvrages. Les ouvrages rétrocédés, sans contrepartie financière, sont les suivants :

- 3 noues présentant des surfaces de 20,11 m², 24,22 m² et 28,93 m² avec une profondeur d'environ 30 à 40 cm. Les ouvrages ont été dimensionnés pour gérer une pluie de 15 mm. Au-delà de cette pluviométrie, les eaux pluviales rejoindront le réseau d'assainissement de la rue Gabriel Péri tel qu'avant travaux,

- 19 bordures stop véhicules,

- une zone pavée de quelques mètres carrés permettant aux usagers d'accéder au parking à partir de la rue Gabriel Péri.

Une convention sera établie entre la Commune de Couzon-au-Mont-d'Or et la Métropole, définissant les conditions de remise à la commune des ouvrages d'infiltration des eaux pluviales ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la rétrocession des ouvrages d'infiltration des eaux pluviales à la Commune de Couzon-au-Mont-d'Or,

b) - la convention de rétrocession à passer entre la Métropole et la Commune.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 juin 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230626-306580-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 juin 2023 Date de réception préfecture : 28 juin 2023
